



**Déclaration préalable des représentants du
Spelc Centre Poitou-Charentes à
la CCMA d'Orléans-Tours réunie le 16 juillet 2018 à Orléans**

Le ministère de la fonction publique vient d'ouvrir un vaste chantier sur le dialogue social dont l'évolution des commissions paritaires. Le SPELC Centre Poitou-Charentes tient à redire son attachement à la tenue des réunions des commissions consultatives mixtes et aux objets qui y sont traités. Nous rappelons une nouvelle fois que ce sont les seuls lieux où nous pouvons représenter l'ensemble de nos collègues afin que leurs droits soient respectés de façon équitable. Nous n'accepterons pas que le paritarisme soit remis en cause.

Reclassement des MA 2 dans la catégorie des MA 1 :

Lors de la CCMA du 30 mai dernier, les représentants de l'administration nous ont présenté les mesures mises en place pour permettre aux enseignants classés MA 2 titulaires d'une licence, exerçant dans des disciplines où le recrutement est parfois difficile d'être rémunérés sur l'échelle des MA 1. Nous nous en félicitons mais nous n'acceptons pas que cette mesure ne s'applique pas aux maîtres exerçant en lycée professionnel et en 1^{er} degré.

Rentrée 2018 et suivantes :

Nous nous inquiétons des mesures prises par le gouvernement (gel du nombre de postes) et des propositions avancées par l'Enseignement catholique (classes de niveaux dans les collèges à petits effectifs). Dans ce contexte, nous craignons que le maintien de certaines structures ou sections à très faibles effectifs ait pour conséquence, à terme, à la fois un rendu de moyens très important pour la rentrée 2019 et une détérioration des conditions de travail de nombreux collègues. Nous avons récemment alerté les services du rectorat sur certaines situations.

Nous nous interrogeons sur la pérennité de certaines structures suite à la loi NOTRe, loi portant nouvelle organisation territoriale de la République. Elle confie de nouvelles compétences aux régions, par exemple en matière de transport scolaire, compétence jusqu'à présent assurée par les départements. Dans des zones rurales déjà défavorisées, le prix du transport pourrait priver certaines familles du libre choix d'inscrire leur enfant dans un établissement privé, ce que nous ne pouvons pas accepter.

Mouvement de l'emploi :

Concernant le mouvement de l'emploi des maîtres stagiaires ou en délégation, nous demandons la plus grande vigilance dans le respect des priorités, en particulier pour les maîtres titulaires d'un CDI. Comme nous l'a rappelé la commission nationale de l'emploi lors d'une saisine effectuée en décembre 2015, nous exigeons que ces derniers, notamment lorsqu'ils ont perdu le service sur lequel ils exerçaient, soient proposés prioritairement aux maîtres délégués en renouvellement en respectant leur vœu, fut-il unique.

Campagne pour l'accès à la hors classe :

Nous regrettons que le Ministère n'ait pas donné les consignes en fonction de la nouvelle réglementation en vigueur comme cela a été fait en 1^{er} degré. Ceci oblige à tout annuler pour refaire une nouvelle campagne.

Adresses académiques :

A quelques mois des élections professionnelles, nous revenons sur l'utilisation des adresses académiques. Est-ce que nos collègues utilisent plus facilement ce mode de communication ?

François-Xavier Lelièvre
Jean Marie Refeuille
Elus titulaires pour le Spelc Centre Poitou-Charentes